

## CONCOURS « COUP DE Foudre SOUS LE SOLEIL »

### RÈGLEMENT DU CONCOURS (ci-après le « Règlement »)

Le concours « **COUP DE Foudre SOUS LE SOLEIL** » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Transat Distribution Canada (ci-après l'« **Organisateur** »). Le Concours débute le 1<sup>er</sup> février 2018, à midi, heure de Montréal (ci-après la « **Date d'ouverture du Concours** ») et se termine le 14 février 2018 à 23 :59, heure de Montréal (ci-après la « **Date de clôture du Concours** »).

#### 1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence à la Date d'ouverture du Concours. Sont exclus de ce Concours les employés, agents et représentants de l'Organisateur, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, de ses fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate, père, mère, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

#### 2. COMMENT PARTICIPER

##### 2.1 Aucun achat requis

2.1.1 Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « **Participant** ») doit se rendre sur le sites <https://www.clubvoyages.com/coup-de-foudre-sous-le-soleil>, <https://www.marlintravel.ca/love-at-first-sight-under-the-sun>, <https://www.voyagestransat.com/coup-de-foudre-sous-le-soleil>, <https://transattravel.com/love-at-first-sight-under-the-sun> pour remplir le formulaire de participation en ligne en complétant les champs obligatoires suivants : (i) prénom; (ii) nom; (iii) adresse courriel; (iv) code postal; (v) numéro de téléphone; (vi) pays; (vii) âge; (viii) langue de correspondance, et ce, avant la Date de clôture du Concours pour être automatiquement inscrit. Limite d'une (1) participation au Concours par personne, par adresse courriel, et ce, pour toute la durée du Concours, soit entre la Date d'ouverture du Concours et la Date de clôture du Concours.

2.2 Les Participants ayant rempli le formulaire de participation en ligne avant la Date de clôture du concours et qui se sont conformés à toutes les conditions du présent Règlement seront admissibles au tirage du Prix défini ci-après, qui aura lieu conformément aux dispositions du paragraphe 5 du présent Règlement afin de déterminer le gagnant (le « **Gagnant** »).

#### 3. PRIX

Un (1) seul prix (ci-après le « **Prix** ») sera attribué.

3.1 Le Prix proposé consiste en une carte cadeau voyage promotionnelle de 500 \$ CAD, à utiliser dans les treize (13) mois suivant la date d'activation. Vous pouvez échanger votre carte cadeau promotionnelle quand vous effectuez une réservation par l'entremise de l'un de nos conseillers en voyages. La carte-cadeau sera appliquée au paiement de votre réservation. La carte-cadeau peut être échangée contre tout produit de voyage vendu dans nos agences Voyages Transat, Club Voyages, Transat Travel ou Marlin Travel. Cela inclut les vols, les hôtels, les locations de voiture, les forfaits, les croisières, les assurances voyage et les honoraires. Ces cartes cadeaux ne sont pas en

relief ou personnalisées, et elles ne sont pas rechargeables. La carte sera remise au Gagnant une fois les modalités prévues au paragraphe 4.1 des présentes remplies. La carte-cadeau promotionnelle Club Voyages / Voyages Transat est émise par Home Trust Company. Club Voyages / Voyages Transat est une division de Transat Distribution Canada Inc. Permis N° 753141 au Québec. Siège Social : 300, rue Léo-Pariseau, bureau 1601, Montréal, Québec H2X 4B3.

3.2 La valeur du Prix est de 500 \$ CAD.

#### **4. CONDITIONS RATTACHÉES AU PRIX**

4.1 Le Gagnant recevra une (1) carte cadeau voyage promotionnelle d'une valeur de 500 \$ CAD via son adresse postale, tel que plus amplement décrit au paragraphe 6 ci-dessous.

4.2 Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable et la revente est strictement interdite. Dans l'éventualité où le prix ne serait pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le gagnant n'aura pas droit à son prix.

#### **5. TIRAGE**

5.1 Un (1) tirage au sort sera effectué parmi tous participants éligibles. Sont éligibles les répondants dont le formulaire de participation est reçu entre le 1<sup>er</sup> février 2018 à midi, heure de Montréal et le 14 février 2018 à 23h59, heure de Montréal, qui remplissent les critères d'admissibilité de l'article 1 et qui se sont conformés à toutes les conditions du présent Règlement. Le Tirage aura lieu le 16 février 2018 à 15h, heure de Montréal, au bureau de l'Organisateur situé au 300, rue Léo-Pariseau, Montréal, H2X 4B3 afin de déterminer le Gagnant.

#### **6. RÉCLAMATION DU PRIX**

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le Participant sélectionné doit :

6.1.1 remplir le formulaire de participation et répondre à tous les champs obligatoires;

6.1.2 être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. S'il est impossible de rejoindre le Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au prix seront déçus et un autre formulaire de participation sera tiré. S'il est impossible de rejoindre le deuxième (2<sup>ième</sup>) Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures du tirage du deuxième (2<sup>ième</sup>) formulaire de participation, tous ses droits au Prix seront déçus et un autre formulaire de participation sera tiré. S'il est impossible de rejoindre le troisième (3<sup>ième</sup>) Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures du tirage du troisième (3<sup>ième</sup>) formulaire de participation, le prix sera déçu;

6.1.3 confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent Règlement;

6.1.4 remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à celui-ci dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci. En effet, en participant à ce concours, la personne gagnante dégage ses organisateurs de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.

Suite à la confirmation du respect des conditions mentionnées, et la réception du Formulaire de déclaration, l'Organisateur acheminera au Gagnant son Prix par courrier à l'adresse indiquée dans le Formulaire de déclaration.

6.2 L'annonce du gagnant se fera dans les trente (30) jours suivant la date de tirage.

6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, le Participant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déchu.

## **7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

7.1 De temps à autre, l'Organisateur pourra utiliser les renseignements personnels fournis par les Participants dans le cadre de ce Concours afin de communiquer avec les personnes sélectionnées pour un prix ou aux fins de valider les renseignements personnels de certains Participants (ex. : courriel, numéro de téléphone);

7.2 En participant au Concours, le Participant consent à ce que ses renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués aux fins et de la manière indiquées aux présentes. Pour de plus amples renseignements relativement à l'utilisation par l'Organisateur des renseignements personnels, tel que décrit dans la Politique sur la protection des renseignements personnels et respect de la vie privée adoptée par Transat A.T. inc. et ses sociétés affiliées, le Participant est invité à visiter les sites <https://www.clubvoyages.com>, <https://www.marlintravel.ca>, <https://www.voyagestransat.com>, <https://transattravel.com>.

## **8. CONDITIONS GÉNÉRALES**

8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il est prouvé qu'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.

8.2 En participant à ce Concours, le gagnant consent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que son nom, ville, province, voix, commentaires, photographies et/ou autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.

8.3 Ce Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, non conforme de quelque manière ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.

8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les formulaires de participation qui sont reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, volés, mal acheminés, illisibles, incomplets, falsifiés, modifiés, détruits, et de tels formulaires seront réputés nuls. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système d'ordinateur en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, fournisseur, courriel, navigateur ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non transmission d'un formulaire de participation, et ce, peu importe la cause. L'Organisateur n'est aucunement responsable pour de l'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou les programmes associés avec ou utilisés par le Concours ou par une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement

du Concours, y compris lors du traitement des formulaires de participation. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction ou accès interdit aux ou modifications des formulaires de participation. L'Organisateur n'est pas responsable pour les blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournés aux participants. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi sera expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec tout règlement, loi ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.

- 8.6 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.
- 8.7 Le nom du gagnant peut être obtenu en écrivant au Concours « Coup de foudre sous le soleil », à l'attention de Glauca Porto et Estelle Loir au 300 Léo-Pariseau, Suite 1600, Montréal, QC H2X 4B3 à compter du 19 février 2018.
- 8.8 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « **Régie** ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.